

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que conformément aux dispositions de l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 a été dressé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie au 201-2 boulevard Céline-Dion aux heures normales d'ouverture.

Une copie est également disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :
<https://www.ville.charlemagne.qc.ca/>

Donné à Charlemagne ce 2 avril 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 2 avril 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 2 avril 2026.

Donné à Charlemagne ce 2 avril 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière